

Conseil de l'APSF

Réunion du jeudi 18 décembre 2025 (voir composition, page suivante)



À gauche, à partir du premier plan :

Hicham Moufid (BMCI Leasing) ; Marouane Douyeb (Sofac) ; Hicham Alami (Eqdom) ;
Lahoussine Hassani Idrissi (Saham Leasing), Vice-Président ; Ilham Oughla (Maghrebail) ; Aziz Cherkaoui (Salafin)

À droite, à partir du premier plan :

De dos : Karim Idrissi Kaitouni (Wafabail) ; Fayssal Rhnimi (CDM Leasing & Factoring) ; Imane Haddi (Vivalis Salaf) ;
Houda El Kohen (Attijari Factoring) ; Abdesselam El Hadaj (Axa Crédit), Trésorier ; Driss Fedoul (Wafasalaf), Vice-Président ;
Mostafa Melsa (Délégué Général)

Au fond, Abdallah Benhamida (Dar Salaf), Président



ORDRE DU JOUR :

- Activité des métiers de financement : Réalisations en 2025 et perspectives 2026
- Etat d'avancement des chantiers professionnels
- Renouvellement du Conseil de l'APSF
- Budget 2026

QUELQUES TEMPS FORTS :

■ NARSA : Solution digitale des procédures d'immatriculations

La mise en place des applications retenues pour la dématérialisation des procédures d'immatriculation des mains-levées, etc., suit son cours avec plus au mois de diligence en raison de difficultés techniques et autres rencontrées, mais elle suit son cours.

■ Commissions versées (CNSS)

Un vieux problème qui renaît et donne lieu à tous les commentaires.

Par ailleurs, la question reste posée de savoir qui des deux marchands, celui de ciment et celui de sable, doit verser à l'autre une commission pour le « remercier » des clients qu'il lui « envoie » !?

■ Communiqué de presse de BKAM du 4 décembre 2025

Le communiqué de presse annonce que « les banques, les institutions de microfinance et Tamwilcom mettront en place des offres de crédit et de garantie renforcées et adaptées aux besoins spécifiques des TPE ».

Le communiqué ne fait pas état du crédit-bail comme mode de financement parmi les offres présentées. Le Conseil s'est interrogé sur cette omission, d'autant que le GPBM y est partie prenante.

COMPOSITION DU CONSEIL :

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Abdelkrim Bencherki

BUREAU

- Abdallah Benhamida (Dar Salaf), *Président*
- Driss Fedoul (Wafasalaf), *Vice-Président*
- Lahoussine Hassani Idrissi (Saham Leasing),
Vice-Président
- Nahid El Massnaoui (CAM Leasing), *Présidente de la Section Crédit-bail, Affacturage & Mobilisation de Créances*
- Khalid Dbich (Sofac), *Président de la Section Crédit à la Consommation & Crédit Immobilier*
- Abdesselam El Hadaj (Axa Crédit), *Trésorier*
- Mostafa Melsa (APSF), *Délégué Général*

MEMBRES

- Aziz Boutaleb (Maroc Leasing)
- Aziz Cherkaoui (Salafin)
- Houda El Kohen (Attijari Factoring)
- Abdelhak El Marouani (CDM Leasing & Factoring)
- Imane Haddi (Vivalis Salaf)
- Karim Idrissi Kaïtouni (Wafabail)
- Hicham Karzazi (Sofac)
- Amine Lahrichi (Eqdom)
- Anass Mikou (Maroc Factoring)
- Tarik Raghib (BMCI Leasing)
- Mohamed Tehraoui (Membre émérite)

Rencontre avec la NARSA

Dans le cadre de leur partenariat et après un premier bilan d'étape effectué en juin 2025, la NARSA et l'APSF ont fait le point, jeudi 8 janvier 2026 au siège de la NARSA, de l'état d'avancement de l'utilisation de la solution Web API, lancée en novembre 2024, portant sur la confirmation des nantissements et le contrôle des mainlevées.

Au cours de cette réunion, la NARSA a procédé à un tour de table, invitant les sociétés membres « retardataires » dans l'utilisation de la solution, à lui faire part des raisons de ce retard, qu'il s'agisse :

- de la déclaration des flux depuis fin 2024 ;
- du versement dans l'API du stock à fin 2024 des véhicules nantis selon une situation arrêtée par les sociétés de financement, en vue de sa confirmation par la NARSA.

Quand cela lui a été possible, la NARSA a apporté séance tenante les éclairages aux membres.

Pour des questions nécessitant des compléments d'informations de part ou d'autre, la NARSA et les sociétés concernées ont décidé de

communiquer directement, dans les meilleurs délais, par tous moyens, à cet égard.

La NARSA a invité les sociétés membres à faire en sorte de :

- déclarer systématiquement leurs nouvelles opérations de financement à crédit / leasing ;
- verser leur stock via l'API sans plus attendre.

Elle communiquera aux membres la date butoir à cet égard, qui devrait ne pas dépasser quelques semaines, tout au plus. Une fois le stock versé dans l'API, et « assaini » après les retours de la NARSA et les différents rapprochements éventuels à effectuer à cette fin, l'exercice consistera à faire en sorte que toutes les sociétés de financement utilisent la fonctionnalité relative à l'édition en ligne de la mainlevée accordée au client en vue de l'authentification de ce document lors sa consultation par les centre immatriculateurs, au moment où le client se présente en vue de la mutation du véhicule.

Les deux parties sont convenues de retrouver début février 2026 au siège de l'APSF.



Participants

Au premier plan, de gauche à droite : Mehdi Mrani (Salafin), Hicham Benslimane (Maghrebail), Abdeljalil Rizk (RCI) ; Sidiali Alaoui (Vivalis Salaf), Tarik Choukrad (RCI), Sanae Kandri Idrissi (CDM Leasing & Factoring), Mohamed Amine Sakri (Tractafric Mobility), Loubna Abdellaoui (Sofac), Naïma Sary (Maroc Leasing). Au fond : Naïma Taoudi (Narsa)

Au second plan, debout : Fatine Krafess (Sonac), Ahmed Ouchatti (Narsa), Najoua Bennani, cachée en partie (Sonac), Kamal Benkirane (APSF)

Au second plan, assis : Hicham Benboujema (Sofac)

Concertation avec le Ministère de la Justice et BKAM

La concertation ouverte en janvier 2025 par le Ministère de la Justice et BKAM autour des difficultés judiciaires rencontrées par les établissements de crédit s'est poursuivie en octobre, novembre et décembre 2025. Elle porte sur :

- la mise en place d'une plateforme digitale d'échanges dite « Tabadoul » ;
- l'amélioration du fonctionnement du RNESM - Registre National électronique des Sûretés Mobilières;
- le recouvrement judiciaire des créances, aspect lui même décliné en cinq sous-thèmes :
 - aspects procéduraux,
 - application du Livre V du Code de Commerce,
 - réalisation des garanties,
 - expertises judiciaires,
 - crédit-bail.

ÉTAT D'AVANCEMENT - PLATEFORME «TABADOU»

Dans le cadre de l'accès à l'information et en vue de permettre aux établissements de crédit de fluidifier/optimiser le processus de suivi de leurs dossiers et la prise en charge du paiement en ligne des frais et taxes y afférents, le Ministère de la Justice a mis en place une plateforme digitale dite « Tabadoul ».

Cette plateforme doit compléter celle dédiée aux avocats pour l'initiation des dossiers litigieux et pour le paiement des frais de taxes liées à leurs traitements.

« Tabadoul » a été lancée en octobre 2025 après que les établissements de crédit ont répondu aux prérequis techniques et ont désigné au MJ, via BKAM, leurs responsables pour la création de comptes.

Une réunion s'est tenue lundi 29 décembre 2025 au siège du Ministère. Elle a été consacrée à un bilan d'étape de l'opérationnalisation de la plateforme dans ses deux volets : consultation des dossiers traités par les tribunaux et paiement des taxes judiciaires.



Lundi 29 décembre 2025 - «Tabadoul» - Photo-souvenir avec le Ministre de la Justice

ÉTAT D'AVANCEMENT - « FONCTIONNEMENT DU RNESM » & « RECOUVREMENT JUDICIAIRE DES CRÉANCES »

L'examen des volets «RNESM» et «recouvrement judiciaire des créances» suivent leur cours après rédaction et diffusion, en septembre 2025, de deux projets de livre blanc, un pour chaque thème. L'examen de ces projets a été entamé à raison :

- d'une réunion, le mercredi 15 octobre 2025 au siège de la DSB, pour le RNESM ;
- d'une réunion par sous-thème ci-après, au siège du Ministère de la Justice, pour le «Recouvrement judiciaire des créances» :
 - crédit-bail - Jeudi 30 octobre 2025,
 - aspects procéduraux, lundi 3 novembre 2025,
 - application du Livre V du Code de Commerce, lundi 3 novembre 2025,
 - réalisation des garanties, vendredi 7 novembre 2025,
 - expertises judiciaires, vendredi 7 novembre 2025.



Projet en cours d'examen, ainsi que celui portant sur le RNESM

RECOUVREMENT JUDICIAIRE DES CRÉANCES : QUELQUES TEMPS FORTS DES ÉCHANGES

Le ministère de la Justice rappelle deux principes relatifs au fonctionnement de la justice et au traitement des difficultés des entreprises.

• Fonctionnement de la justice :

L'indépendance des juges et leur pouvoir discrétionnaire dans le cadre de l'application du droit, constituent deux principes sacrés, nécessaires pour une justice équitable.

• Traitement des difficultés des entreprises : L'intérêt collectif prime sur l'intérêt d'une partie. Il est légitime que le crédit-bailleur défende ses droits dans le cadre des procédures collectives, mais c'est d'abord et avant tout, l'intérêt général qui prime: il s'agit dès lors de d'assurer en priorité la continuité de l'activité de l'entreprise et de préserver les emplois.

Tout en adhérant à ces principes, les représentants de l'APSF ont évoqué, comme cela est le cas lors de rencontres avec les décideurs, des difficultés pratiques rencontrées par les sociétés de crédit-bail au sein des tribunaux.

Ils ont fait part à cet égard de décisions de justice rendues en défaveur desdites sociétés, susceptibles de constituer des cas de jurisprudence. Des copies de ces jugements ont été communiquées par la suite par la délégation de l'APSF à BKAM pour les remettre au Ministère.

FORTE MOBILISATION DE L'APSF

Les responsables des sociétés membres de l'APSF représentant quasiment tous les métiers (crédit-bail, factoring, mobilisation de créances, crédit à la consommation, crédit immobilier) ont

participé en nombre aux échanges organisés par le ministère de la Justice et BKAM, qu'il s'agisse de «Tabadoul», du RNESM ou du recouvrement judiciaire des créances.



*Travaux autour du thème : Livre V du Code de Commerce
De gauche à droite : Noureddine Boulal (Saham Leasing),
Madiha Benmir (Maroc Leasing) et Hicham Baiz (Wafabail)*



*Travaux autour du thème : Procédures judiciaires
De gauche à droite : Hicham Mâarouf (Finéa), ..., Oussama Belkobbi (CAM Factoring), Khalid Farah (Maroc Factoring)*



*Travaux autour du thème : Expertises judiciaires
Photo de gauche, au premier plan : Abdallah Assebbane (CDM Leasing & Factoring)
Photo de droite, de gauche à droite : Hicham Bouzidy (Maghrebail), Noureddine Boulal (Saham Leasing), Hicham Baiz (Wafabail)*



*Travaux autour du thème : Procédures judiciaires
De gauche à droite : Rachid Rhars (Vivalis),
Driss Elaidi (Sofac), Rabii Sabri (Maroc Leasing)*

Le décollage du leasing expliqué à la Banque Centrale des Comores



Siège de la DSB - Casa Finance City - Mercredi 5 novembre 2025

C'est une tradition depuis quasiment sa création, l'APSF partage avec des institutions, des associations ou des opérateurs étrangers l'expérience marocaine en matière de leasing, qui remonte à 1965.

Dans cet esprit de partage et à l'initiative de BKAM, l'APSF, représentée par la Société Maghrebail et sa Délégation Générale, a échangé, mercredi 5 novembre 2025, avec une délégation de la Banque Centrale des Comores (BCC) autour des conditions de :

- décollage de cette formule de financement;
- réussite d'une opération de crédit-bail, dans ses volets « gestion commerciale », « risque », « recouvrement » et « back-office ».
- développement d'un secteur du crédit-bail dynamique et durable.

Les éclairages à la fois conceptuels et pratiques apportés aux représentants de la BCC ont été fortement appréciés par ces derniers.

Rencontre BKAM - Al Wassit Al Banki - GPBM - APSF avec des Fédérations de Protection des Consommateurs

Le Comité de Direction d'Al Wassit Al Banki (ex Centre Marocain de Médiation Bancaire) réuni le vendredi 7 novembre 2025 a reçu, à l'issue de ses travaux, des représentants de la Fédération Marocaine des Droits des Consommateurs (FMDC) et de la Fédération Nationale des Associations de Consommateurs (FNAC).

Lors de cette rencontre, le principe a été retenu que ces Fédérations, qui disposent du réseau et de la pédagogie nécessaires, s'emploieront à sensibiliser leurs membres au recours à la médiation chaque fois que nécessaire plutôt que d'entreprendre des démarches aussi longues qu'inutiles.

Juges des tribunaux et médiation bancaire



Al Wassit Al Banki a organisé, jeudi 25 décembre 2025, en coordination avec Bank Al-Maghrib et le CSPJ (Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire), une journée d'étude consacrée à la médiation bancaire, sous le thème "*Atelier d'échanges avec les Juges des tribunaux de Commerce sur la médiation bancaire*".

Cette journée d'étude s'inscrit dans la continuité des travaux menés avec le CSPJ, afférents à la déclinaison opérationnelle des dispositions de l'article 13 de la loi 38-15 relative à l'organisation judiciaire, prévoyant la possibilité pour les juges, de proposer aux parties concernées le recours à la médiation.

En tant que membre fondateur d'Al Wassit Al Banki et institution siégeant dans son Conseil d'administration et dans son Comité directeur, l'APSF a été naturellement invitée à prendre part à cette journée. Par la voix de son Délégué Général, M. Mostafa Melsa, l'APSF a fait part de son expérience historique en matière de protection de la clientèle et de médiation, avec l'adoption, dès sa création, d'un code éthique par ses membres, et l'institution et le fonctionnement en son sein, entre 2010 et 2013,

d'un « Médiateur de l'APSF », en la personne de M. Mohamed Tehraoui, membre reconnu comme «maestro» pour ses qualités d'écoute, sa disponibilité et ses compétences professionnelles et son expérience.

Citant le défunt Président Abdelaziz Alami, grand banquier reconnu, qui disait qu'un bon crédit est un crédit qui se rembourse normalement, l'APSF a également plaidé pour le renforcement en amont, c'est-à-dire à l'étude de la demande de crédit, de la vigilance des établissements de crédit. Ce qui aurait pour effet de réduire, le long de la durée du crédit, les risques de différends pour un motif ou un autre entre un établissement prêteur et son client. Et, bien sûr, de rendre caduc tout recours à la médiation bancaire.

Cette journée a été également marquée par plusieurs interventions, notamment du Médiateur, M. Abdelfettah Lazrak, du Directeur Général de BKAM, M. Abderrahim Bouazza, de la Cheffe du Pôle de la justice spécialisée au CSPJ, Mme Khadija Benjelloun, de M. El Hadi Chaibainou, Directeur Général du GPBM, et de M. Nabil Badr, Adjoint du Directeur de la DSB.